

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'ESCAMPS

PIECE N° 5 : ZONAGE DU BOURG DE LA
COMMUNE AU 1000ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'auxerois :

Prescription : DCM en date du 23 novembre 2006
Arrêt projet : DCC en date du 24 juin 2021
Approbation : DCC en date du 30 juin 2022
Modification simplifiée n°1 approuvée le XXXXXXXX



- Légende**
- UA : Zone urbaine ancienne
 - UB : Zone urbaine récente
 - 1AUa : Zone à urbaniser
 - 1AUb : Zone à urbaniser
 - A : Zone agricole inconstructible
 - Ac : Secteur en zone agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
 - Ae : Secteur en zone agricole destiné aux équipements collectifs et de services publics
 - Ah : Secteur en zone agricole à constructibilité limitée
 - Asteccal : Secteur en zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitées (menuiserie)
 - N : Zone naturelle
 - Né : Secteur en zone naturelle destiné aux équipements collectifs et de services publics
 - Nh : Secteur en zone naturelle à constructibilité limitée
 - Nj : Secteur de jardins en zone naturelle
 - Npv : Secteur en zone naturelle spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol
 - Nsteccal1 : Secteur en zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées (maçonnerie)
 - Nsteccal2 : Secteur en zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées (mécanique agricole)
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
 - Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Jardins, bâtiments)
 - Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
 - Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Milieux potentiellement humides
 - Périmètre des plus hautes eaux connues (PHEC)
 - Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
 - Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
 - Bâtiment identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
 - Cône de vue

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination
1	Z00056 Z00057 Z00058	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
2	Z00051	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
3	Z00059 Z00215	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux facilitant la liaison entre le bourg et Pouilly. Article L151-41-1° du CU
4	ZL0073	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voire départementale). Article L151-41-1° du CU
5	Y00101	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voire départementale). Article L151-41-1° du CU
6	AB0186 Z00129	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement doux permettant de relier le hameau de Pouilly au bourg. Article L151-41-1° du CU
7	AB0020	Commune d'Escamps	Réalisation d'un sentier piéton. Article L151-41-1° du CU
8	Z00006 Z00097	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
9	Z50025	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'élargissement de la voirie afin d'améliorer la visibilité. Article L151-41-1° du CU
10	Z00023	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
11	AB0011	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
12	AB0026	Commune d'Escamps	Préservation d'un espace vert perméable ou pour la réalisation d'un parking non imperméabilisé. Article L151-41-1° du CU
13	Y00173	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voire départementale). Article L151-41-1° du CU
14	Y00213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voire départementale). Article L151-41-1° du CU
15	Z00064	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace pédagogique de préservation patrimoniale et de découverte des métiers de la vigne et du vin. Article L151-41-2° du CU

